



## Charges de copropriété ascenseur

Par **delaty anais**, le **01/03/2012** à **11:21**

Bonjour, ma propriétaire possède 2 logement dans le même immeuble, les 2 sont au même étage (9°). nous venons de recevoir les charges de copropriété, notre tantième est de 42, celui des voisins est de 38 (jusque là tout va bien, notre logement est plus grand). sauf que sur le deconte au niveau de l'ascenseur, notre tantième passe a 50 et celui des voisin a 30, alors que nous sommes au même étage et le même nombre de personne dans le logement. j'ai appelé la régie qui s'en occupe, il me dise que c'est comme ca, sans me donner d'autre réponse. que puis-je faire?

Par **pieton78**, le **04/03/2012** à **22:10**

consulter l'état de r&partition des charges.  
Le nombre de personnes n'a rien à voir.